

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11
Date de convocation : 04/04/2022
Présent-es : **Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis
HOEZELLE, Catherine LESNES, Olivier MARTIN, Régis MOREL,
Catherine MOULIN, Nathalie VERGEON**
Absent-es : Victoire BEAUJOU, Françoise ROMANET, Noémie SERRU
Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON, Françoise ROMANET à
Catherine LESNES et Noémie SERRU à Catherine MOULIN

**Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des
collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de
séance.**

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2022/20 : Personnel communal

Mme la Maire rappelle que Mme Cécile Hozelle est actuellement employée en contrat aidé (contrat PEC) à raison de 20H hebdomadaire. Ce contrat arrive à échéance à la fin du mois de mai. Les nouvelles mesures gouvernementales limitent les renouvellements. Il pourrait toutefois être demandé une prolongation de 6 mois financé à 80 % ou d'un an financé à 50%.

Le fonctionnement de la cantine scolaire avec 2 services de restauration, mis en place dans le cadre de la crise sanitaire ainsi que les différentes actions (ateliers, groupes de paroles..) animés par Mme Hozelle ayant vocation à être pérennisés, il est proposé au conseil municipal de renouveler son contrat pour une durée d'un an.

Monsieur Francis Hozelle ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à la majorité, approuve le la prolongation du contrat de Mme Hozelle pour un an à hauteur de 20h hebdomadaire et autorise Mme la Maire à solliciter le renouvellement du contrat PEC.

À Faux la Montagne, le 26/04/2022,
La Maire
C MOULIN

